

Tribunal administratif de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin



Serge GOUËS
Président du tribunal
administratif
de la Guadeloupe,
Saint-Barthélemy
et Saint-Martin



Effectifs de la juridiction :

20

personnes dont :

8

magistrats

12

agents de greffe
et aides à la décision

“

L'année 2022 a été très riche pour nos trois tribunaux puisque 1 738 décisions ont été rendues, un record ! Plusieurs raisons à ce chiffre : une forte reprise des recours déposés auprès des tribunaux après le Covid mais surtout un afflux de plus de 300 requêtes relatives aux suspensions des personnels hospitaliers ayant refusé de se faire vacciner, jugées très vite vu le contexte. Nous avons par ailleurs réussi à abaisser de 18 jours le délai moyen de jugement, à 7 mois et 25 jours, très proche des records nationaux. La médiation a également enregistré un très bon score (+20%), pour un total de 22.

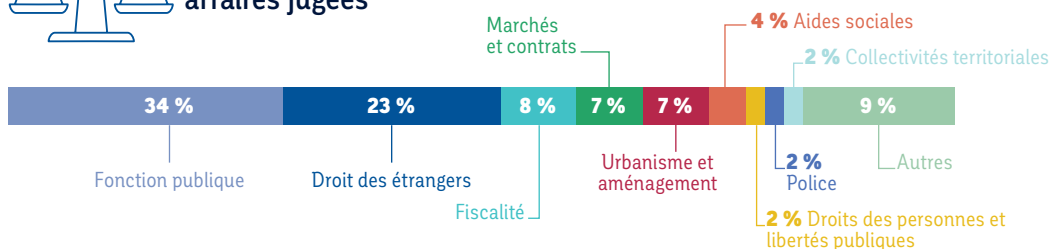
L'organisation, au mois de novembre, d'une audience à Saint-Martin, ce qui ne s'était plus produit depuis 3 ans et d'une autre à Saint-Barthélemy, pour la première fois dans l'histoire de notre juridiction, constitue un événement qui a été salué par toutes les parties, des avocats aux citoyens. Par ailleurs, pour la première fois également, la juridiction a participé à l'opération DuoDay et a organisé une audience d'installation des quatre nouveaux magistrats qui ont rejoint la juridiction au cours de l'été. Enfin, il convient de signaler la journée d'échanges avec la CAF, qui permet d'ores et déjà une meilleure prise en compte des problématiques des requérants, pour des contentieux sensibles.

Enfin, l'année 2022 a été l'occasion de se rapprocher de l'Université, du Rectorat et du Conseil départemental de l'accès au droit, contacts qui aboutiront en 2023 à la signature de conventions de partenariat.

2022 en chiffres



1 738 affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



446

affaires jugées en urgence (référés)

+16 % par rapport à 2021



7 mois et 25 jours

de délai moyen de jugement

-18 jours par rapport à 2021

83,6 %

des recours déposés par téléprocédure



44,7 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



76,2 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



22

médiations engagées
27 % de taux de réussite